





# Bourses de mobilité destinées aux universités italiennes et des pays partenaires Programme européen COMMO VIII - ERASMUS + KA171 (Projet n° 2023-1-IT02-KA171-HED-000147897)

# Appel à candidatures pour une bourse de mobilité d'un(e) enseignant(e) à destination de l'Université de TOSCIE/Italie

Dans le cadre du consortium COMMO, coordonné par UNIMED – Union des Universités Méditerranéennes, le programme Erasmus+ offre aux universités italiennes membres la possibilité de réaliser des échanges de mobilité avec les universités de la Région 1 (Albanie et Kosovo), les universités de la Région 3 (Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Syrie) et les universités de la Région 9 (Mauritanie) qui ont exprimé leur intérêt à participer aux activités de la huitième édition du projet.

L'Université Alger 1, Benyoucef Benkhedda est destinataire d'une bourse de mobilité d'un(e) enseignant(e) à destination de l'Université de TOSCIE/Italie pour une durée de 05 jours plus 02 jours de voyage (A/R).

## Financement de la bourse :

Il n'y a pas de restrictions particulières relatives à la période des mobilités à des fins d'enseignement ou de formation. La mobilité de l'enseignant(e) peut donc être effectuée dès que la confirmation de sa sélection est définie avec l'université d'accueil (Université Toscie). Le montant de la bourse accordée est de 160 euros par jour.

Nous vous recommandons donc de commencer immédiatement les procédures de demande de visa et de préparer la documentation nécessaire pour pouvoir planifier la mobilité à temps une fois que vous avez reçu votre confirmation de sélection. En plus de l'accompagnement individuel, le projet couvre les frais de déplacement calculés sur la base de la distance entre le lieu de départ où se situe l'université d'origine et le lieu de destination où est établie l'université d'accueil conformément au calculateur de distance dispensé par le programme Erasmus+.

#### **CONDITIONS ET PROCÉDURES:**

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au niveau des facultés avant le 09 mars 2024, faute de quoi ils ne seront pas traités ou pris en considération.

L'Enseignant candidat à la bourse doit être en service régulier à son université. Le candidat sera d'abord présélectionné par sa faculté et sera ensuite sélectionné par une commission de sélection au vice-rectorat des Relations Extérieures, de la Coopération, de l'Animation et de la Communication et des Manifestations Scientifiques. Les candidats seront sélectionnés avant le 25 mars 2024.

Une fois le candidat sélectionné à la bourse, il sera contacté par le vice-rectorat de la Coopération et des Relations Extérieures, par UNIMED et par l'université Toscie pour plus d'informations.

#### **DOCUMENTATION:**

Les documents nécessaires pour la candidature à la bourse doivent être dans l'ordre suivant:

- Copie du passeport
- Certificat ou auto certification certifiant la connaissance de l'anglais et/ou de l'italien selon la langue du pays de destination (niveau minimum B2);
- Curriculum Vitae (maximum 4 pages);
- Attestation de travail récente (année en cours).

### **CRITÈRES DE SÉLECTION:**

Le processus de sélection sera équitable et transparent et fondé sur les principes de non-discrimination. La sélection liée à la mobilité à des fins pédagogiques (STA) respectera les critères suivants :

- Expérience professionnelle antérieure à l'étranger et/ou dans la région (50 points) ;
- Connaissance de la langue anglaise (50 points);
- Publications et éventuelles expériences antérieures de recherche/enseignement à l'étranger et/ou dans la région (50points);

Le candidat sélectionné sera contacté pour définir la documentation nécessaire et recevra les informations nécessaires sur la mobilité.

## Le bénéficiaire s'engage à :

- Respecter les délais indiqués par les universités et UNIMED;
- Produire la documentation requise dans les délais indiqués avant, pendant et après la mobilité;
- Développer les activités assignées pendant la période de mobilité.
- Effectuer la période de mobilité.
- Contacter les institutions (ambassades et consulats pour toute demande de visa);
- Avoir un visa valide et un passeport au moment du départ.

## Le bénéficiaire a également le droit de :

- Recevoir des informations et un accompagnement adéquat avant, pendant et après la mobilité ;
- Recevoir le montant des bourses de mobilité selon les horaires indiqués ;
- Avoir un tuteur/un contact pendant la période de mobilité à l'étranger ;
- Voir la période de mobilité à l'étranger reconnue.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Service de la Coopération, du Partenariat et des Echanges Universitaires.

Bonne chance à tous!